

Assemblée municipale extraordinaire

Lundi 6 mai 2024, à 20h à la halle de gymnastique

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver la révision de l'aménagement local.

Les documents relatifs à la révision de l'aménagement local peuvent être consultés à titre d'information sous [Commune de Perrefitte – Révision du plan d'aménagement local - Moutier, Jura bernois](#)

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 60 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 20 jours, soit du 14 mai 2024 au 3 juin 2024.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.